



Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 8 avril 2019, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent, hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal
 - 2.1. Procès-verbal - Séance ordinaire du 4 mars 2019
3. Dossier de la direction générale
 - 3.1. Renouvellement du permis sur les pesticides - Golf de Carleton-sur-Mer
 - 3.2. Acquisition d'équipements - Golf de Carleton-sur-Mer
 - 3.3. Regroupement achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2019 - 2024
4. Dossiers de la trésorerie
 - 4.1. Comptes à payer au 31 mars 2019
 - 4.2. Société d'habitation du Québec – Approbation du budget 2019 révisé
5. Dossiers du greffe
 - 5.1. Autorisation de signatures – Actes de vente rédigés par le greffier – Ventes pour taxes 2013 et 2014
 - 5.2. Dépôt du certificat du registre de signatures des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt 2019-327
 - 5.3. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt 2019-329 : Conversion de l'éclairage au DEL
6. Dossiers de l'urbanisme
 - 6.1. Demande de changement réglementaire – Ajout de yourtes et de tipis (Zones 251-Cn et 247-M)
 - 6.2. Avis de motion – Modification du règlement de zonage 2009-155 concernant l'agrandissement de la zone 232-M à même la zone 227-HA
 - 6.3. Adoption du projet de règlement – 2017-295 – Règlement modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'augmentation du nombre maximal de yourtes flottantes et création des zones 251-A et 251B-Cn à même la zone 251-Cn
 - 6.4. Vente de terrain – Parc industriel – Route St-Onge
7. Dossiers de loisir, de la culture et du tourisme
 - 7.1. Autorisation de versement – Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont St-Joseph, spectacle multimédia
 - 7.2. Fête nationale du Québec 2019 – Demande d'assistance financière
 - 7.3. Fonds de visibilité Innergex – 1^{ière} date de tombée 2019
 - 7.4. Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Cotisation annuelle, adhésion et nomination de deux représentants
 - 7.5. Nomination de trois administrateurs sur le conseil d'administration du Quai des arts
8. Dossier des travaux publics
 - 8.1. Route Beaulieu – Octroi de contrat
9. Dossiers de la sécurité publique
 - 9.1. Adoption du rapport annuel 2018-2019 en sécurité incendie de la municipalité
 - 9.2. Plan de sécurité civile
 - 9.3. Acquisition d'équipements - Caméras thermiques
10. Prochaine séance du conseil
11. Autres sujets
12. Tour de table du conseil
13. Période de commentaires et de questions
14. La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 8 avril 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
David Landry, conseiller
Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**

Était absente : Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

19-04-406 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019 soit accepté en y ajoutant le point « 11.1. Poste « réception – agente de bureau » - avis d'embauche – poste régulier » et en laissant le varia ouvert.

**19-04-407 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 mars 2019 soit adopté, tel que proposé.

**19-04-408 DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
RENOUVELLEMENT DU PERMIS SUR LES PESTICIDES – GOLF DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE le permis numéro 401530430 d'exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides au golf de Carleton-sur-Mer deviendra à échéance le 10 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire le renouveler et également, obtenir une copie de son permis émis le 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recommande que la Ville de Carleton-sur-Mer procède par une demande d'accès aux documents des organismes publics pour l'obtention de cette copie ;

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier, à signer tout document nécessaire au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur les pesticides.

19-04-409 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS – GOLF DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT les besoins d'équipements pour l'entretien adéquat du terrain de Golf de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de la part de deux fournisseurs pour l'acquisition d'un semoir de vert et d'un véhicule utilitaire usagé;

CONSIDÉRANT que ces investissements sont prévus au plan triennal d'immobilisation 2019 – 2021;

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à la l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède à l'achat des deux équipements suivants :

- Semoir pour le vert de Golf – Agrimetal, du fournisseur OJ Compagnie, au coût de 10 800 \$, plus les taxes applicables;
- Un véhicule utilitaire usagé, du fournisseur Mobilicab, au coût de 5 500 \$, plus les taxes applicables

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et que les modalités de remboursement soient déterminées lors de l'acceptation des dépenses d'activités d'investissement.

19-04-410 REGROUPEMENT ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2019 – 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer utilise de plus en plus d'outils de gestion et de communications numériques ;

CONSIDÉRANT que les risques liés à la sécurité informatique sont en constante évolution et que la Ville souhaite se prémunir contre des dommages éventuels;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2019-2024 ;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à la l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

QUE le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE
COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2019

19-04-411

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2019, au montant total de 500 207,11 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je soussignée Michelyne Leblanc, directrice des services administratifs et trésorière, atteste en vertu du présent certificat qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mars 2019.

Michelyne Leblanc,
Directrice des services administratifs et trésorière

19-04-412 **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – APPROBATION DU BUDGET 2019 RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT QUE le rapport budgétaire révisé de l'Office municipal d'habitation Carleton–St-Omer (OMH Carleton–St-Omer) pour son exercice 2019 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) est d'un montant de 13 628 \$, soit 10 % du déficit prévu ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'approuver le rapport budgétaire 2019 révisé et déposé par la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation Carleton-Saint-Omer.

19-04-413

DOSSIERS DU GREFFE

AUTORISATION DE SIGNATURES – ACTES DE VENTE RÉDIGÉS PAR LE GREFFIER – VENTES POUR TAXES 2013 ET 2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis les propriétés suivantes lors des ventes pour non-paiement de taxes tenues le 22 juillet 2013 et le 15 juillet 2014 :

Lot	Propriétaire	Date de la vente
3 887 261	Patrice Bergeron	22 juillet 2013
3 887 776	Eric Allard	15 juillet 2014

CONSIDÉRANT QU'un (1) an s'est écoulé depuis ladite vente et que les anciens propriétaires n'ont pas fait le retrait desdits immeubles durant cette période ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les formalités exigées par la Loi en rapport avec ladite vente ont été remplies;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et appuyé à l'unanimité des conseillers

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer, les actes de vente rédigés par le greffier pour l'acquisition des propriétés suivantes, le tout ayant été acquis lors des ventes pour taxes tenues le 22 juillet 2013 et le 15 juillet 2014, et ce, tel qu'autorisé en vertu des articles 536 et 538 de la Loi sur les cités et villes :

Lot	Propriétaire	Date de la vente
3 887 261	Patrice Bergeron	22 juillet 2013
3 887 776	Eric Allard	15 juillet 2014

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU REGISTRE DE SIGNATURES DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-327

Le directeur général et greffier, monsieur Antoine Audet, dépose le certificat du registre de signatures pour les personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 2019-327 pour la réparation de la toiture, le remplacement du système de climatisation et l'installation d'une échelle crinoline à la salle Charles-Dugas, et pour la construction et l'implantation d'un bâtiment sanitaire aux terrains de soccer.

19-04-414

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-329 – CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU DEL

Alain Turcotte donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un règlement d'emprunt pour la conversion de l'éclairage au DEL.

Un projet de règlement a été déposé au conseil et est présenté séance tenante.

19-04-415

DOSSIER DE L'URBANISME
DEMANDE DE CHANGEMENT RÉGLEMENTAIRE – AJOUT DE
YOURTES ET DE TIPIS (ZONES 251-CN ET 247-M)

CONSIDÉRANT la demande de changement réglementaire visant à modifier de 4 à 6 le nombre maximal de yourtes flottantes autorisées dans la zone 251-Cn (barachois) et à autoriser un nombre maximal de 6 yourtes et de 2 tipis dans la zone 247-M (promenade des Acadiens) ;

CONSIDÉRANT QUE la promenade des Acadiens à une vocation publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en processus d'acquisition des terrains visés par la demande pour l'implantation des yourtes et de tipis ;

CONSIDÉRANT QUE des conduites d'égout, appartenant à la Ville, se retrouvent sur ses terrains ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de yourtes et de tipis dans la zone 247-M pourrait nuire aux activités qui se déroulent sur la promenade des Acadiens ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de 2 yourtes flottantes supplémentaires dans la zone 251-Cn n'aura pas d'impact sur l'usage de la promenade des Acadiens ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 25 mars 2019, a recommandé au conseil municipal d'accepter seulement la demande de changement réglementaire consistant à modifier de 4 à 6 le nombre maximal de yourtes flottantes autorisées dans la zone 251-Cn ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la demande visant à modifier de 4 à 6 le nombre maximal de yourtes flottantes autorisées dans la zone 251-Cn soit acceptée.

QUE la demande visant à autoriser un nombre maximal de 6 yourtes et de 2 tipis dans la zone 247-M soit refusée.

19-04-416

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE
ZONAGE 2009-155 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA
ZONE 232-M À MÊME LA ZONE 227-HA

Jean-Simon Landry donne un avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-155 concernant l'augmentation du nombre maximal de yourtes flottantes et création des zones 251a-Cn et 251b-Cn à même la zone 251-Cn.

19-04-417

ADOPTION DU PROJET DE RÉGLEMENT – 2017-295 –
RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT 2009-155 SUR LE
ZONAGE PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE MAXIMAL DE
YOURTES FLOTTANTES ET CRÉATION DES ZONES 251A-CN ET
251B-CN À MÊME LA ZONE 251-CN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'augmenter le nombre maximal de yourtes flottantes et la création des zones 251a-Cn et 251b-Cn à même la zone 251-Cn;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé ce changement règlementaire lors de la rencontre qui s'est tenue le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 8 avril 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité

QUE le projet de règlement 2019-328 soit adopté.

19-04-418 VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL – ROUTE ST-ONGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède des terrains dans le site industriel de la route St-Onge ;

CONSIDÉRANT la Politique de vente de terrain dans le site industriel de la route St-Onge ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur, l'entreprise Asphalte LD, a manifesté son intérêt d'acheter le lot 5 979 412, d'une superficie de 5625,7 mètres carrés (60 554,53 pi²) et qu'elle consent à accepter les conditions prévues à la Politique;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur compte utiliser le terrain pour y ériger un bâtiment pour l'entretien et l'entreposage de machinerie, ainsi que pour l'entreposage de matériaux ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De vendre, au prix de 0,10 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, dans le site industriel de la route St-Onge, le lot 5 979 412 du cadastre du Québec, à l'entreprise Asphalte LD, aux conditions prévues dans la Politique.

QUE l'acquéreur s'engage à faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire pour cette transaction et à en payer les frais.

QUE le directeur général et greffier, soit mandaté pour la signature des documents requis à cet effet.

QUE cette offre soit valide jusqu'au 1^{er} octobre 2019.

**19-04-419 DOSSIER DE LOISIR, DE LA CULTURE ET DU TOURISME
AUTORISATION DE VERSEMENT – CORPORATION DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT ST-JOSEPH, SPECTACLE MULTIMÉDIA**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mer et Montagne » de la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph se réalise tel que prévu dans son plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE le mont Saint-Joseph a été reconnu comme l'un des principaux paysages emblématiques de la Gaspésie dans le cadre de la démarche de concertation ayant menée à la Charte des paysages de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le sommet de la montagne est cité *site patrimonial* par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph gère le sommet de cette montagne où les quelque 15 000 visiteurs annuels peuvent visiter l'Oratoire et la Chapelle ainsi que bénéficier d'une vue unique sur la baie des Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est de préserver et de mettre en valeur le site patrimonial du mont Saint-Joseph afin de permettre à la population locale et régionale, à la clientèle touristique et aux générations futures de découvrir la richesse du patrimoine culturel et naturel de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de l'ordre de 4 M\$ permettra à la Corporation de mettre de l'avant une vision d'ensemble pour le développement de la montagne, une vision axée sur l'offre d'activités et de services pour la communauté et sur le développement d'un pôle fort en tourisme durable;

CONSIDÉRANT QUE le développement et la structuration de l'offre d'activités et de services prévus au plan d'affaires auront des retombées significatives dans le milieu et profiteront tant aux visiteurs de passage, aux commerçants, qu'à la population locale et régionale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement renforcera le positionnement de la Ville comme ville saine et active et par conséquent, participera à l'augmentation de l'attractivité de cette dernière en tant que destination touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra l'augmentation de la fréquentation actuelle de 15 000 visiteurs à 25 000 visiteurs d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a signé une entente de développement culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), dans laquelle est incluse une participation du MCCQ du même montant que celui prévu par la Ville, soit un montant de 100 000 \$ chacun, pour la création, la réalisation et la diffusion d'un spectacle en animation numérique qui sera présenté sur le mont Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a autorisé un premier versement de 100 000 \$, le 12 mars 2018, via l'entente culturelle de la Ville – volet sur le plan numérique culturel, pour appuyer la conception d'un spectacle en animation numérique qui s'intègre au projet de développement du projet « Mer et montagne » (résolution 18-03-73);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 à 89, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

POUR CES MOTIFS;

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le 2^e versement d'un montant de 100 000 \$, via l'entente culturelle de la Ville de Carleton-sur-Mer – volet sur le plan numérique culturel, pour appuyer la conception d'un spectacle en animation numérique qui s'intègre au projet de développement du projet « Mer et montagne » de la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph.

19-04-420

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2019 – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Carleton-sur-Mer d'organiser des activités pour l'édition 2019 de la Fête nationale, en collaboration avec l'Association des pompiers volontaires de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la popularité connue par ces festivités au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière pour les municipalités provenant du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation des activités reliées à la fête nationale;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du loisir, de la culture et du tourisme de la Ville de Carleton-sur-Mer soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2019.

19-04-421

FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX – 1^{ière} DATE DE TOMBÉE 2019

CONSIDÉRANT QU'une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) et Innergex encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Innergex »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le vendredi 28 février 2019 pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 1^{re} tombée du fonds Innergex 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réserve le droit de choisir une autre date d'analyse de projets;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité Innergex, pour la tombée du 15 février 2019 :

Organismes	Projet	Preuve de visibilité	Montant demandé	Recommandation
Écomusée Tracadieche	Réfection de la neigière faisant partie du site de la Cabane à Eudore	Positionnement du logo sur le panneau d'interprétation Mention sur Facebook Mention lors de l'inauguration suivant la fin des travaux	1 250 \$ sur 3 250 \$	1 250 \$
Écovoile BDC	Acquisition d'équipement nautique	Le voilier sera identifié au logo d'Innergex. Mention sur Facebook	8 250 \$ sur 11 000 \$	5 000 \$
Club des 50 + de St-Omer	Éclairage du DEL dans les salles	Mise en place d'un tableau avec le logo d'Innergex avec descriptions à l'entrée	1 457 \$ sur 1 942 \$	1 000 \$
La Maison Maguire	Achat de deux canots avec flotteurs	Mettre un logo autocollant sur les canots Publication d'une photo de l'entreprise dans leur rapport d'activités	2 332 \$ sur 3 110 \$	2 000 \$
Le Festival BleuBleu	Festival de musique rassembleur , première édition	Logo sur dépliant de programmation Logo sur le site web Logo sur affiche	10 000 \$ sur 111 858 \$	5 000 \$
Rencontres de la photo	Projet 10 ^e anniversaire -Projet d'exposition	Logo sur le site web Communiqués Affiches	3 500 \$	2 000 \$
Cinétoile	Cinéma plein air au parc des Horizons à l'été 2019	Logo sur affiches Site web Mention lors de l'événement	8 979 \$	2 000 \$
Mont St-Joseph	Mise à niveau des sentiers récréatifs de Carleton-sur-Mer	Logo sur le site web Infolettres Conférences de presse	187 500 \$	10 000 \$
			TOTAL	28 250 \$

19-04-422

UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – COTISATION ANNUELLE, ADHÉSION ET NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) travaille activement au développement du loisir et du sport dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM assure une concertation régionale en loisir et en sport;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS GÎM offre, directement ou par l'entremise de mandataires, des services-conseils et administratifs aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes régionaux et supra locaux de loisirs et de sports;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) renouvelle son adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 279 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle 2018–2019.

QUE la Ville délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine:

- Le directeur (trice) du loisir, de la culture et de la vie communautaire ;
- Le coordonnateur (trice) des sports, loisirs et plein air.

19-04-423

NOMINATION DE TROIS ADMINISTRATEURS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU QUAÏ DES ARTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer constitue le principal gestionnaire du Centre de production et de diffusion culturelles (ci-après désigné Quai des arts) ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée générale spéciale s'est tenue le 13 mars 2019 et que les règlements généraux du Centre de production et de diffusions culturelles ont été modifiés ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau conseil d'administration est composé de trois membres réguliers, soit deux représentants de la Ville de Carleton-sur-Mer et d'un représentant des utilisateurs du Quai des Arts ;

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE Guylaine Langlois, représentante des utilisateurs du Quai des Arts, Michelyne Leblanc, trésorière à la Ville de Carleton-sur-Mer, et Pascal Alain, directeur loisir, culture et vie communautaire à la Ville de Carleton-sur-Mer, soient nommés administrateurs du Conseil d'administration du Quai des arts.

QUE les trois administrateurs désignés sont également nommés comme signataires des effets bancaires ou de tout autres documents pertinents du Quai des arts.

19-04-424

DOSSIER DES TRAVAUX PUBLICS
RÉPARATION DE LA ROUTE BEAULIEU – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les événements du 26 et 27 avril 2018, lors desquels la crue des eaux de la rivière Stewart a endommagé de manière importante la route Beaulieu ;

CONSIDÉRANT que la route doit être réparée et protégée de la rivière Stewart afin de sécuriser l'accessibilité des immeubles situés au nord de la partie de la route endommagée ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer a obtenu toutes les autorisations requises, dont un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (N/Réf 7430-11-01-0266701-401781453), pour procéder aux travaux de stabilisation riveraine de la route Beaulieu, tels que définis dans les plans et devis réalisés par la firme ARPO;

CONSIDÉRANT les propositions reçues par deux entreprises pour l'achat et le transport de 1 200 tonnes de pierres, afin de réaliser les travaux ;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu unanimement des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroi le contrat pour l'achat et le transport de pierres pour procéder à l'enrochement de la bordure de la route Beaulieu, à l'entreprise JAL Nadeau, au coût de 25,59 \$ / tonne, soit un coût total de 30 708 \$ (plus les taxes applicables).

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 2018-326.

19-04-425

DOSSIER DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018-2019 EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la Ville doit produire le rapport annuel d'activités 2018-2019 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées à la MRC pour transmission au Ministère de la sécurité publique ;

Il est PROPOSÉ par David Landry
Et résolu unanimement des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport d'activités de son service de sécurité incendie pour l'année 2018-2019, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soient acheminées à la MRC Avignon.

19-04-426

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'est doté d'un plan municipal de sécurité civile, adopté le 30 juin 2014 et que ce document doit être mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance d'avoir un plan municipal de sécurité civile à jour et complet, couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la sécurité publique;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la composition de l'organisation municipale de la sécurité civile soit mise à jour.

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile :

<u>FONCTION</u>	<u>NOM</u>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	: Antoine Audet
Coordonnatrice municipale de la sécurité civile adjointe	: Michelyne Leblanc
Coordonnateurs de site	: Pierre Beaulé Vincent Leblanc
Responsable Administration	: Michelyne Leblanc
Responsable Sécurité-incendie	: Pierre Beaulé
Responsable Communications	: Suzie Gough
Responsable Sécurité des personnes	: Pierre Beaulé
Responsable Services aux personnes sinistrées	: Pascal Alain
Responsable Services techniques	: Vincent Leblanc
Responsable Transports	: Vincent Leblanc

19-04-427

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS – CAMÉRAS THERMIQUES

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer vient d'acquérir 20 appareils de protection respiratoire autonome (APRIA) et que l'utilisation de caméras thermiques est complémentaire à l'utilisation de ces équipements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer l'efficacité des équipes de pompiers qui combattent les incendies sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de caméra thermique permet de visualiser l'environnement immédiat lors d'incendie;

Il est PROPOSÉ par Steven Parent
Et résolu unanimement des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède à l'achat de 4 caméras thermiques, de l'entreprise Boivin & Gauvin, au coût de 6 960 \$ (plus les taxes applicables)

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 2018-319.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le **lundi 6 mai 2019**, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

19-04-427.1 POSTE DE RÉCEPTION – AGENTE DE BUREAU – AVIS D'EMBAUCHE – POSTE RÉGULIER

CONSIDÉRANT QUE le poste de « réception – agente de bureau » deviendra vacant le 10 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines de la Ville de Carleton-sur-Mer pour le fonctionnement de la réception et du service de la taxation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage du poste à l'interne pour recevoir les candidatures ;

CONSIDÉRANT QU'une candidate correspond aux critères convenus à la convention pour ce poste ;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

DE procéder à l'embauche de madame Julie Nadeau sur un poste permanent, régulier à temps plein, à titre de réceptionniste/agente de bureau.

QUE la personne en poste sera sous la supervision de la directrice des services administratifs et de la trésorerie.

QUE l'embauche soit effective le 7 mai 2019.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Dix-sept (17) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

a. Suivi sur les questions des dernières séances.

Aucun suivi n'est à effectuer en regard à des questions soulevées par le public lors des précédentes rencontres.

b. Questions et commentaires du public

Questions	Réponses
Il est demandé que les bordures de rues, endommagées par les opérations de déneigement soient réparées.	La suggestion sera prise en compte.
Il est demandé si le promoteur des yourtes sur le barachois possède toutes les autorisations requises.	À la connaissance des autorités de la Ville, le promoteur possède l'ensemble des autorisations requises. Des vérifications additionnelles pourront être effectuées.
Il est demandé pourquoi les yourtes additionnelles sur le plan d'eau sont autorisées en été et pas en hiver.	La situation est différente, car en été, elles sont situées sur le plan d'eau, alors que l'hiver, elles seraient situées sur la promenade des Acadiens qui a une vocation de « parc public » que la Ville souhaite protéger.
Il est suggéré que la Ville analyse les nouvelles technologies de compostage individuel (ex. composteur TERO) dans la démarche de mise en place d'une régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles.	La suggestion sera prise en compte.

19-04-428

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h48, Steven Parent propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier